

Plan stratégique Sécurité et bien-être collectif 2024-2034

Service de la culture, des loisirs, du sport et
du développement social et Service de police
de Laval



Table des matières

1. Contexte	3
2. La vision	4
3. L'approche	5
Le jeune au cœur de la démarche	5
L'approche globale	5
L'approche écosystémique	5
4. Les principes et les valeurs	6
Une démarche intersectorielle et multiréseau	6
Une planification régionale harmonisée	6
Une reconnaissance des spécificités des territoires et des milieux de vie	6
Les valeurs	7
5. La démarche d'élaboration du plan stratégique	8
6. La mise en œuvre du plan stratégique	9
7. Plan stratégique Sécurité et bien-être collectif 2024-2024	10
8. Axes transversaux	11
Analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+)	11
Approche « Par et Pour les jeunes »	11
Communication	11
Évaluation	11
Changement 1 : Les partenaires œuvrant dans le domaine de la sécurité et du bien-être ont consolidé leur pouvoir d'agir collectif.	12
Changement 2 : Les jeunes lavallois et leur famille ont renforcé leur pouvoir d'agir.	15
Changement 3 : L'offre de service destinée aux jeunes et leur famille est souple, agile et en adéquation aux réalités du terrain.	18
Changement 4 : La cohésion sociale est au cœur du territoire lavallois et de ses quartiers.	20
Changement 5 : Les milieux de vie sont accessibles, conviviaux et sécuritaires dans l'ensemble du territoire lavallois.	22
9. La gouvernance	25
Comité de co-coordination	25
Comité des directions	25
Comité de pilotage	26
Comités d'action	26
10. Lexique	27
11. Crédits	30

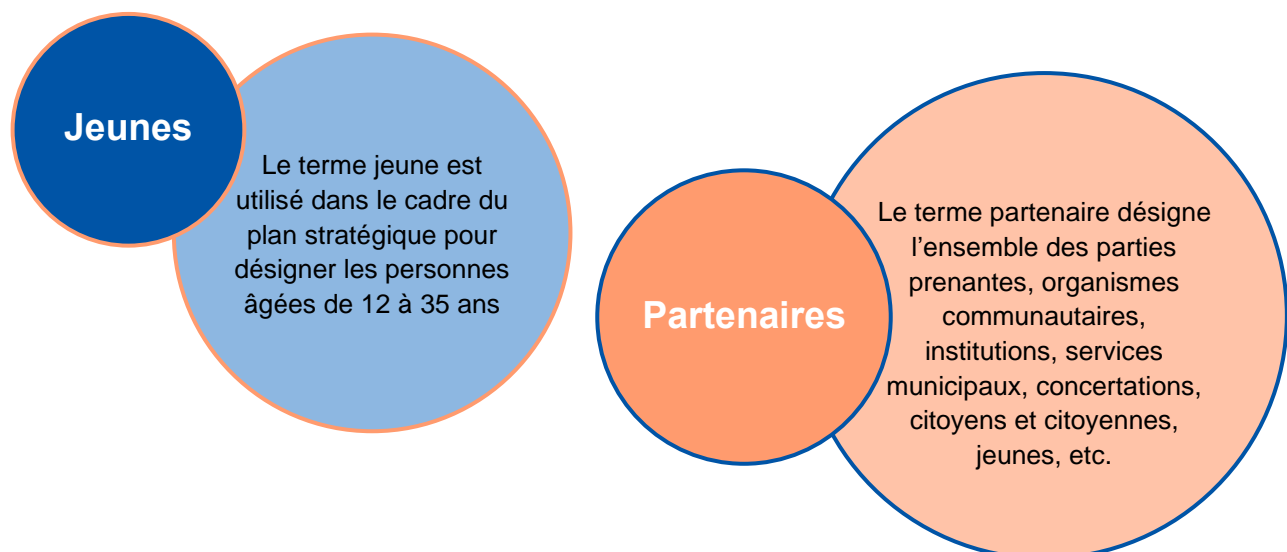
1. Contexte

Entre 2019 et 2021, la Ville de Laval, à l'instar d'autres grandes villes canadiennes, était confrontée à une augmentation de la criminalité juvénile et des événements impliquant des armes à feu sur son territoire. Le nombre de décharges d'armes à feu répertoriées par le Service de police de la Ville de Laval (SPL) a plus que doublé durant cette période, passant de 18 en 2019 à 40 à 2020. Les suspects étaient tous de sexe masculin et âgés de moins de 30 ans, dont près du deux tiers étaient âgés de 17 à 21 ans au moment de l'infraction.

La montée de cette violence urbaine liée aux armes à feu est venue ébranler la quiétude et le sentiment de sécurité de la population lavalloise. Dès lors, des parents ont songé à déménager dans un autre quartier, des jeunes se sont munis de couteaux pour se défendre à l'école ou dans la rue, et des employés municipaux ont craint que des incidents se produisent sur leurs lieux de travail.

Les différents partenaires lavallois sont déjà mobilisés auprès des jeunes de 12 à 35 ans pour comprendre et agir face aux enjeux qui contribuent à la délinquance juvénile et à la criminalité. Ainsi, on retrouve sur le territoire lavallois plusieurs concertations et comités de travail qui agissent auprès des jeunes à risque, tels que le comité Vigie Jeunesse, le comité Jeunes, le comité Parents communautés culturelles et la Table lavalloise sur la criminalité juvénile et la violence urbaine.

Proactive et soucieuse d'agir sur le phénomène, la Ville de Laval élabore un plan stratégique Sécurité et bien-être collectif (SBEC), d'une durée de 10 ans, afin d'établir une vision concertée et d'apporter des changements souhaités. Cette démarche est réalisée en étroite collaboration avec les différents partenaires provenant des réseaux concernés, soit les milieux communautaires, de la santé, scolaire et institutionnel, et ce, dans le respect des expertises respectives, de la capacité de chacun et dans un souci de complémentarité. L'élaboration de ce plan stratégique, sous le co-leadership du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS) et du Service de police de Laval, démontre la volonté de la municipalité à assurer une meilleure coordination des travaux autour des enjeux de la délinquance et de la violence urbaine chez les 12 à 35 ans et vise l'adoption d'une approche écosystémique. Il s'agit d'offrir une réponse globale, essentielle pour parvenir à des effets durables sur les enjeux de violence urbaine et de délinquance juvénile, et pour assurer des milieux de vie sécuritaires à Laval.



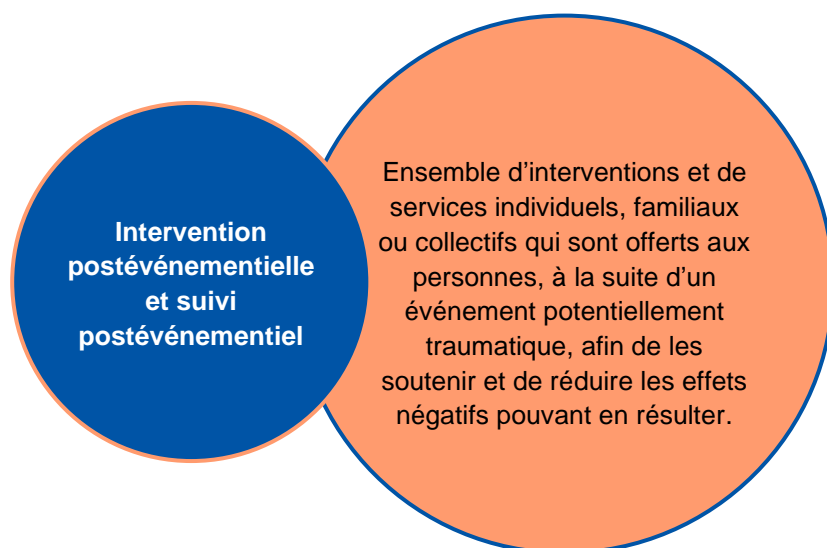
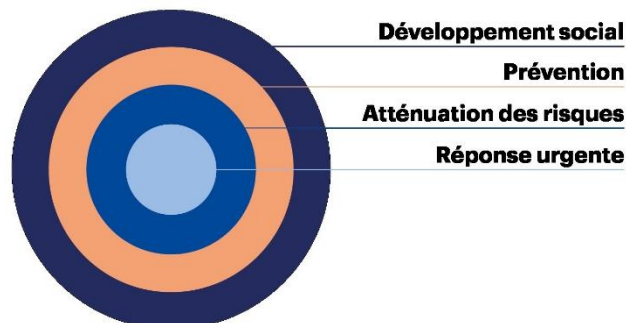
2. La vision

Le plan stratégique Sécurité et bien-être collectif est fondé sur la connaissance que les conditions et les expériences sociales, économiques, familiales et individuelles influencent de manière significative le risque qu'un individu se tourne vers la délinquance et la violence ou en soit victime. C'est dans cette optique que le plan stratégique cible les jeunes de 12 à 35 ans dans le but d'agir tôt, mais également afin de suivre et d'influencer leur parcours vers la vie adulte.

Le plan stratégique intervient à différentes échelles, que ce soit dans une perspective de développement social ou de prévention afin de réduire les facteurs de risque ou de renforcer les facteurs de protection. Il agit également dans une volonté d'assurer une réponse aux situations à risque et lors d'incidents urgents pour mettre fin aux préjudices et pour minimiser la victimisation.

Le plan stratégique souhaite agir à la fois en prévention, en intervention et en intervention postévénementielle afin de déployer des mesures et des actions pour prévenir la violence urbaine et la délinquance juvénile, d'intervenir lorsque celles-ci se produisent et mettre en place des interventions et des services auprès des personnes et des communautés touchées par un événement violent ou délinquant.

C'est en travaillant ensemble sur ces conditions que nous réaliserons ce qu'aucune organisation ne peut accomplir à elle seule et que nous aurons un impact significatif sur la délinquance juvénile et la violence urbaine.



3. L'approche

Le jeune au cœur de la démarche

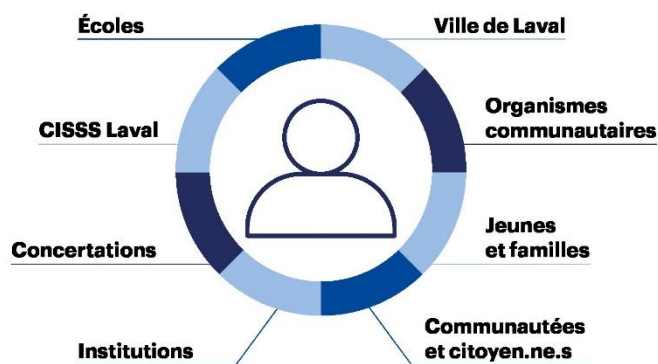
Le plan stratégique s'articule autour du jeune, il tient en compte et intervient sur les spécificités de chacun et chacune. Pour ce faire, il s'appuie sur deux approches : l'approche globale et l'approche écosystémique. Celles-ci nécessitent un travail collectif de co-construction entre les partenaires impliquant les jeunes et leur famille. Par conséquent, cette approche requiert plus de temps et nécessite la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs et des actrices à chacune des étapes de la démarche.

L'approche globale

L'approche globale intègre les différentes dimensions de la vie du jeune : son milieu de vie, ses conditions de vie et son environnement, etc. Elle permet de mieux cibler les besoins des jeunes et de les impliquer dans la mise en œuvre des actions pour ainsi leur redonner un pouvoir d'agir. Cette approche globale de la santé permet d'identifier, de comprendre et de traiter les causes sous-jacentes de la violence urbaine et de la délinquance juvénile. Il s'agit d'une approche qui tient en compte la globalité de chaque jeune et le place au cœur de sa réussite par son engagement dans la démarche.



L'approche écosystémique



L'approche écosystémique repose sur l'analyse et la considération que chaque jeune fait partie d'un écosystème complexe, qui est formé de différents organismes, partenaires et parties prenantes qui inclut les milieux de vie qu'il fréquente et l'environnement dans lequel il évolue. Tous exercent une influence sur le jeune. Par cette approche, le plan stratégique souhaite réunir les parties prenantes de l'écosystème des jeunes et ainsi croiser les regards et les expertises afin de développer une vision à 360 degrés. Cette approche exige que les différents acteurs et actrices puissent échanger et aient accès aux

données et à la recherche. Il importe donc d'intégrer une dimension de recherche, d'évaluation et de diffusion des apprentissages au sein du plan stratégique.

4. Les principes et les valeurs

Les valeurs et les principes du plan stratégique Sécurité et bien-être collectif sont des balises qui guident les partenaires et viennent teinter chacune des interventions de la démarche. Elles s'actualisent dans les objectifs et dans le choix des actions et des moyens d'action. Les valeurs ont été identifiées par les membres du comité de pilotage.

Une démarche intersectorielle et multiréseau

Une démarche qui mobilise et engage à chacune des étapes, de l'élaboration à la mise en œuvre, est préconisée dans le cadre du plan stratégique. La démarche inclut la participation de partenaires issus de différents réseaux et secteurs d'activité, soit les milieux communautaire, institutionnel, municipal, scolaire, de la santé, des concertations, du privé ainsi que les citoyennes et les citoyens. Ceux-ci œuvrent dans divers secteurs d'activité et/ou thématiques particulières, par exemple, la santé mentale, la dépendance, l'itinérance, la jeunesse, l'immigration, le loisir, le sport, la culture, etc. Les personnes impliquées proviennent de différents niveaux hiérarchiques, tels que des membres de la direction, des gestionnaires ou des intervenants ou des intervenantes terrain, par exemple.

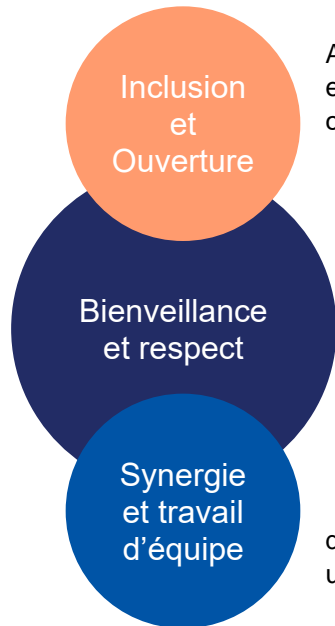
Une planification régionale harmonisée

Le plan stratégique veut reconnaître le travail effectué et l'expertise développée autour des différentes planifications et concertations existantes de la région, et arrimer les travaux du plan stratégique à ces dernières. Il est souhaité qu'une meilleure coordination entre les partenaires sur les enjeux, les orientations et dans l'identification des pistes d'action soit assurée.

Une reconnaissance des spécificités des territoires et des milieux de vie

Le plan stratégique veut considérer les spécificités et reconnaître l'hétérogénéité des différents quartiers, secteurs d'aménagement et des milieux de vie par une fine connaissance. Il cherche à adapter les actions afin de prendre en compte les particularités de ces derniers.

Les valeurs



Inclusion
et
Ouverture

Agir en tenant compte des besoins et des particularités des jeunes, de leur famille et de nos partenaires. Favoriser la cohabitation et la contribution de chacune et chacun au développement d'une société sécuritaire et d'un bien-être collectif.

Prendre en compte la diversité des points de vue et la situation de vulnérabilité des personnes exclues et dont la participation sociale est limitée.

Bienveillance
et respect

Être à l'écoute, offrir un soutien, vouloir le bien et le bonheur des jeunes, de leur famille, et des partenaires. La bienveillance est une disposition de l'esprit incitant à la compréhension et à l'indulgence avec autrui et avec soi-même. Respecter et reconnaître les capacités de tous et créer des relations respectueuses où on s'assure de prendre soin les uns les autres.

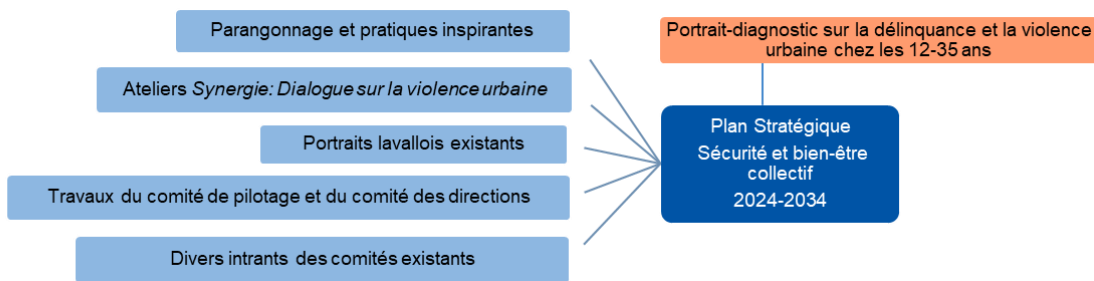
Synergie
et travail
d'équipe

Travailler ensemble pour atteindre un objectif commun où tout le monde est libre et volontaire. Par un engagement collectif, le partage d'information, l'ouverture d'esprit et l'entraide, la complémentarité et la compréhension des différents points de vue émergent. L'intelligence collective s'érige en apprenant les uns les autres.

5. La démarche d'élaboration du plan stratégique

Les travaux d'élaboration du plan stratégique Sécurité et bien-être collectif ont débuté au printemps 2023. D'abord par un parangonnage auprès de grandes villes canadiennes et à l'international, et par la recherche de démarches et de pratiques inspirantes et porteuses, dont celles réalisées sur le territoire, et l'analyse de divers portraits lavallois.

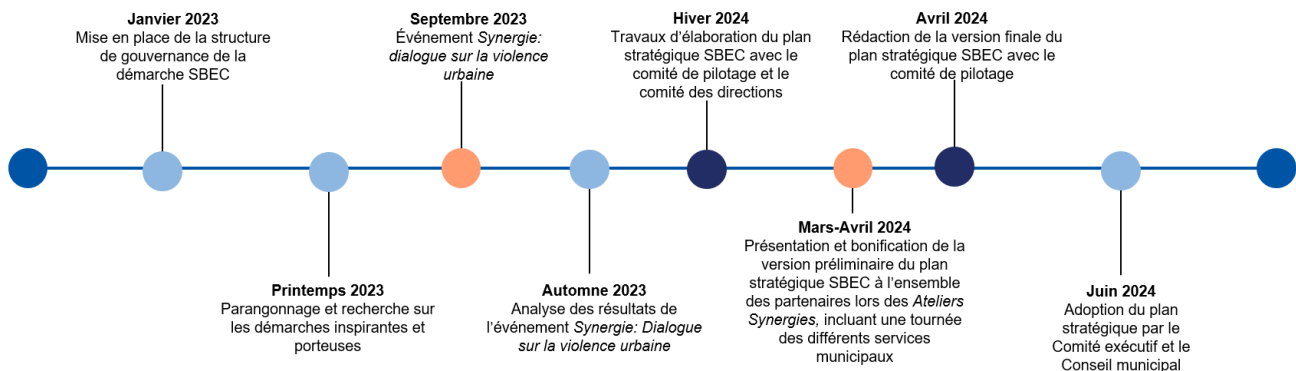
Cadre logique de l'élaboration du plan stratégique Sécurité et bien-être collectif 2024-2034



En septembre 2023, le PLAN - Pôle lavallois d'enseignement supérieur, le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social et le Service de police de la Ville de Laval ont organisé l'événement *Synergie : dialogue sur la violence urbaine*. 200 personnes issues de différents organismes et organisations du territoire ont participé aux ateliers, croisant leur expertise et leur connaissance. Cet échange a permis d'identifier divers enjeux et pistes d'actions et de développer une compréhension commune autour du phénomène de la violence urbaine commise et subie par les jeunes. C'est à partir de cette riche collecte d'information et des différents intrants qu'ont débutés les travaux de rédaction du plan stratégique avec le comité de co-coordination, le comité de pilotage et le comité des directions.

Dans le cadre des *Ateliers de travail Synergie* et des rencontres avec différents services municipaux, en mars et avril 2024, les partenaires de la région ont été à nouveau sollicités afin de bonifier et de poursuivre les réflexions autour du plan stratégique. Ces ateliers ont permis de mobiliser les partenaires autour de la démarche et d'identifier des objectifs, sous-objectifs et actions concertés.

Grandes étapes de l'élaboration du plan stratégique



6. La mise en œuvre du plan stratégique

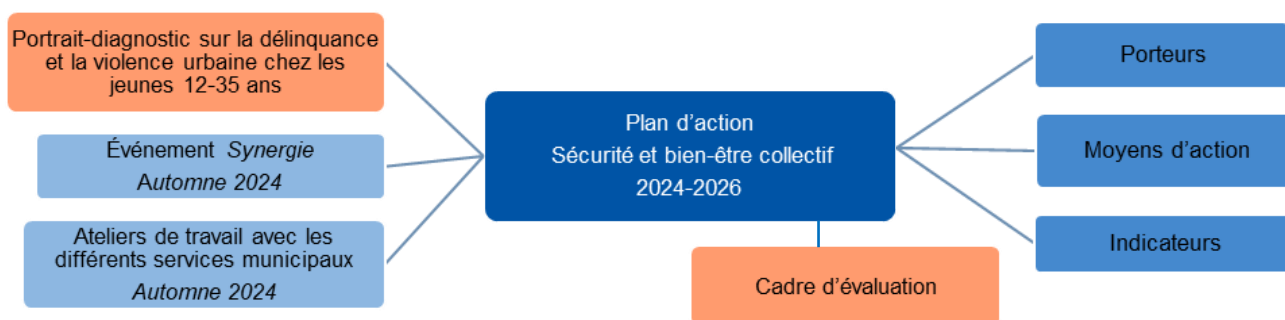
Le plan stratégique Sécurité et bien-être collectif se déploie, par le biais d'une planification rigoureuse, sur une période de 10 ans. Il vise à développer des stratégies à long terme afin d'avoir un réel impact sur les facteurs de protection, les conditions et les expériences des jeunes et de leur famille et sur le sentiment de sécurité de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et à mettre en œuvre l'approche lavalloise en matière de sécurité et bien-être collectif.

De ce plan stratégique découleront des plans d'action à moyen terme, identifiant les priorités et les moyens d'action, les porteurs et les échéanciers de celles-ci. Ces plans d'action, qui s'échelonneront sur une période de deux à trois ans, permettront de bonifier et d'adapter les actions identifiées en fonction des enjeux émergents, des apprentissages collectifs effectués en cours de réalisation, afin de conserver agilité et réactivité face à l'évolution et la mouvance du phénomène.

Un portrait-diagnostic sur la délinquance juvénile et la violence urbaine chez les jeunes de 12 à 35 ans à Laval est nécessaire afin d'obtenir des données probantes sur les enjeux et de développer une vision partagée de la situation lavalloise en la matière. Les résultats, qui seront disponibles à l'été 2024, permettront de cibler les enjeux et les priorités d'actions pour le plan d'action 2024-2026.

Un cadre d'évaluation du plan stratégique et des plans d'action qui en découleront sera élaboré. Il permettra d'identifier, notamment, les résultats attendus, les différents indicateurs et les diverses méthodes d'évaluation des actions, mais également d'outiller les partenaires et les porteurs d'action dans le processus d'évaluation. Les deux plans étant interreliés, leurs évaluations respectives doivent être réfléchies et coordonnées afin que l'évaluation des plans d'action permette de documenter celle du plan stratégique.

Cadre logique de l'élaboration du plan d'action Sécurité et bien-être collectif 2024-2026



7. Plan stratégique Sécurité et bien-être collectif 2024-2024

Plan stratégique

**Sécurité et bien-
être collectif**

2024-2034

8. Axes transversaux

Les axes transversaux ont été identifiés comme des actions à intégrer dans chacun des 5 changements du plan stratégique et à chacune des étapes entourant la démarche. Les axes transversaux seront mis en œuvre à travers différentes actions permettant ainsi d'avoir un impact plus grand auprès des jeunes et de leur famille et de faciliter l'atteinte de nos objectifs.

Analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+)

L'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes permet de s'assurer de la prise en compte des enjeux liés à l'égalité entre les personnes et de déceler toutes formes de discrimination. Cette analyse permet de mettre en place des mesures adaptées afin de contrer les inégalités constatées. Cette approche doit être pleinement prise en compte lors de chacune des étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan stratégique. Un accompagnement par une consultante expertisée en la matière a été fait et se poursuivra lors des prochaines étapes, notamment par le biais de formations.

L'ADS+, en quelques mots :

L'ADS+ est une méthode d'analyse qui sert à évaluer les répercussions éventuelles de politiques, de programmes ou d'initiatives sur des femmes et des hommes d'horizons divers, en tenant compte du genre et d'autres facteurs identitaires (dont l'âge, la langue, l'orientation sexuelle, la scolarité, les handicaps, la géographie, la culture, l'origine ethnique et le revenu).

Approche « Par et Pour les jeunes »

L'approche du « Par et Pour les jeunes » favorise la prise en compte des enjeux et des besoins des jeunes dans les différentes étapes du plan stratégique. Cette approche vise à inclure et mobiliser les jeunes, via divers moyens, pour favoriser leur participation dans la mise en œuvre d'actions qui les touchent et s'assurer de prendre en compte leurs priorités.

Communication

La mobilisation des parties prenantes, le rayonnement de la démarche, le partage d'information permettant d'avoir une meilleure connaissance de l'état de la situation et l'impact de la communication sur le sentiment de sécurité de la population sont des enjeux importants. Établir une stratégie de communication commune visant à informer régulièrement la population lavalloise et les partenaires sur les avancées de la mise en œuvre du plan stratégique est un moyen efficace de lever ces enjeux, en plus de stimuler l'adhésion et la participation autour du plan stratégique. Assurer une circulation fluide de la communication auprès des différents partenaires et entre les services municipaux permet de bien cerner les enjeux et être agile et réactif dans la mise en œuvre du plan stratégique Sécurité et bien-être collectif.

Évaluation

L'évaluation continue et par un processus itératif des effets du plan stratégique et des actions qui la composent permet de faire des apprentissages collectifs et d'ajuster les actions afin d'avoir le plus grand impact possible. Cette démarche rigoureuse sera réalisée avec la collaboration d'acteurs expertisés en la matière. L'identification d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents et la création de mesures adaptées à la démarche rendront visibles tous les éléments et impacts intangibles du plan stratégique.

Changement 1 : Les partenaires œuvrant dans le domaine de la sécurité et du bien-être ont consolidé leur pouvoir d’agir collectif.

Objectif 1.1 : Consolider les pratiques de collaboration entre les différents réseaux et les partenaires du milieu représentatif des jeunes et de leur famille.

Sous-objectif	Actions
<p>1.1.1 Créer une synergie entre les différents réseaux et partenaires du milieu en prenant soin d’y représenter les jeunes et leur famille.</p>	<p>a. Identifier les partenaires du milieu représentatif des jeunes et de leur famille.</p>
	<p>b. Renforcer le partenariat entre les différents partenaires du milieu représentatif des jeunes et de leur famille.</p>
	<p>c. Stimuler les pratiques collaboratives avec l’ensemble des établissements d’enseignement du territoire.</p>
	<p>d. Développer des partenariats locaux et interrégionaux pour être à l’affût des tendances et mieux intervenir auprès des jeunes et de leur famille.</p>
<p>1.1.2 Renforcer l’arrimage entre les différents réseaux et les partenaires du milieu représentatif des jeunes et de leur famille.</p>	<p>a. Accroître les mécanismes d’arrimage et de collaboration entre les différents réseaux et partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille.</p>
	<p>b. Mettre en place des mécanismes d’arrimage entre les services destinés aux jeunes et à leur famille.</p>
	<p>c. Maximiser les pratiques pour mieux intervenir collectivement.</p>
	<p>d. Développer et mettre en œuvre une stratégie de partage d’expertise permettant de mieux s’arrimer, s’informer et développer des compétences collectivement.</p>
	<p>e. Créer une approche intégrée en matière de sécurité et bien-être collectif par la mise en commun des connaissances, le</p>

	développement de réflexes collectifs et le partage des responsabilités.
	f. Mettre en commun les différents protocoles et bilans d'intervention postévénementielle de violence des divers réseaux et partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille.
1.1.3 Favoriser l'échange d'information entre les différents réseaux et les partenaires du milieu représentatif des jeunes et de leur famille.	a. Améliorer la connaissance et la reconnaissance entre les partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille.
	b. Favoriser l'appropriation des services et des programmes existants entre les partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille.
	c. Établir des mécanismes clairs et fluides de partage d'information entre les partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille.
	d. Mettre en place des mécanismes de transfert de connaissance pour assurer la continuité et la pérennité des activités des différents partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille.
Objectif 1.2 : Améliorer de façon continue les pratiques d'apprentissage collectif des différents réseaux et des partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille.	
Sous-objectif	Actions
1.2.1 : Favoriser le développement des connaissances et de l'apprentissage continu auprès des différents réseaux et des partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille.	a. Exercer une vigie sur les innovations et les meilleures pratiques en matière de sécurité et bien-être collectif.
	b. Reconnaître et valoriser les innovations et les bonnes pratiques mises en place sur le territoire.
	c. Élaborer une stratégie de partage des connaissances et des expertises intersectorielles et multiréseau.
	d. Développer une culture inclusive, évaluative et apprenante.

	e. Assurer une vigie des technologies et s'adapter aux nouvelles réalités (réseaux sociaux, etc.).
	f. S'informer et assurer un maintien des compétences en lien avec l'utilisation du cyberspace.

Objectif 1.3 Faire rayonner le plan stratégique auprès des décideurs et des partenaires du milieu représentatif des jeunes et de leur famille.

Sous-objectif	Actions
1.3.1 : Mobiliser et influencer les décideurs et les partenaires du milieu pour l'investissement de ressources humaines, matérielles et financières.	a. Instaurer une gouvernance efficace et diversifiée autour du plan stratégique.
	b. Stimuler l'engagement et la contribution des décideurs municipaux, provinciaux, fédéraux et institutionnels autour du plan stratégique.
	c. Mettre en place une veille stratégique de l'environnement social, économique et politique.
	d. Développer une stratégie d'influence collective et inclusive.
	e. Faire valoir la pertinence et les retombées de la démarche auprès des décideurs.
	f. Développer une stratégie financière du plan stratégique.
1.3.2 : Mobiliser les partenaires représentatifs du milieu et les parties prenantes représentatives des jeunes et de leur famille autour du plan stratégique.	a. Stimuler l'engagement et l'implication des partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille dans la réalisation des actions du plan stratégique.
	b. Déployer une stratégie de communication inclusive visant à informer régulièrement la population lavalloise et les partenaires représentatifs des jeunes et de leur famille sur les avancées de la mise en œuvre du plan stratégique.

Changement 2 : Les jeunes lavallois et leur famille ont renforcé leur pouvoir d’agir.

Objectif 2.1 : Soutenir les jeunes des diverses communautés et leur famille dans le développement de leurs capacités et de leurs compétences.

Sous-objectif	Actions
<p>2.1.1 : Développer des actions de sensibilisation et d’information destinées aux jeunes et à leur famille.</p>	<p>a. Répertorier, mettre à jour, développer et diffuser des outils de sensibilisation sur la dépendance aux écrans, sur la cyberintimidation, l’impact des réseaux sociaux, la banalisation de la violence au sein des milieux de vie réels et virtuels fréquentés par les jeunes.</p>
	<p>b. Renforcer la tenue d’activités d’éducation populaire par et pour les jeunes au sein des milieux de vie réels et virtuels fréquentés par les jeunes.</p>
	<p>c. Informer les jeunes sur les lois, le système légal et policier, leurs droits et leurs responsabilités.</p>
	<p>d. Favoriser la mobilisation, l’engagement et l’implication des parents auprès de leur jeune.</p>
	<p>e. Proposer des ateliers d’éducation populaire adaptés aux différentes communautés de parents dans leur accompagnement éducatif et social auprès de leur jeune.</p>
	<p>f. Mettre en place des moyens pour renforcer les habiletés parentales en prenant en compte de la pluralité des compétences des parents.</p>

<p>2.1.2 : Agir sur les facteurs de risque et de protection individuels des jeunes et de leur famille dans une perspective intersectionnelle.</p>	<p>a. Répertorier, mettre à jour, développer et diffuser les stratégies pour impliquer les jeunes dans le renforcement de leurs facteurs de protection en prenant en compte de leur diversité.</p>
	<p>b. Soutenir des actions visant à renforcer les facteurs de protection liés aux habiletés sociales des jeunes en tenant compte de la diversité.</p>
	<p>c. Soutenir des actions visant à renforcer les facteurs de protection de type relationnel, dont les relations amoureuses saines et égalitaires des jeunes en tenant compte de leurs facteurs identitaires.</p>
	<p>d. Soutenir des actions visant à prévenir l'émergence des problématiques liées à la santé mentale, à la consommation et à la dépendance de substances.</p>
<p>2.1.3 : Favoriser le développement identitaire des jeunes.</p>	<p>a. Identifier les enjeux identitaires auxquels les jeunes sont confrontés en tenant compte de la diversité.</p>
	<p>b. Impliquer et consulter les jeunes dans le choix des moyens pour soutenir leur construction identitaire.</p>
	<p>c. Offrir aux jeunes des opportunités de se découvrir.</p>
	<p>d. Répertorier, mettre à jour, développer et diffuser des initiatives adaptées aux réalités des jeunes issus de deuxième ou troisième génération de l'immigration pour soutenir leur construction identitaire.</p>

Objectif 2.2 : Renforcer la participation et l'engagement citoyen des jeunes et de leur famille.

Sous-objectif	Actions
2.2.1 : Favoriser la participation pleine et entière des jeunes et de leur famille à la vie démocratique et sociale.	a. Renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes et leur famille envers leur quartier, leurs milieux de vie et la communauté lavalloise.
	b. Encourager la participation citoyenne des jeunes et de leur famille dans leur quartier, leurs milieux de vie et la communauté lavalloise.
	c. Promouvoir la responsabilisation et l'engagement citoyen des jeunes et de leur famille.
	d. Mettre à profit les connaissances et les compétences des jeunes pour favoriser une utilisation positive du cyberspace en développant leur capacité d'agir.

Changement 3 : L'offre de service destinée aux jeunes et leur famille est souple, agile et en adéquation aux réalités du terrain.

3.1 : Faciliter l'accès des jeunes et de leur famille aux différents services et aux programmes qui leur sont destinés.

Sous-objectif	Actions
3.1.1 : Faire connaître les services, activités et programmes publics, municipaux et communautaires aux jeunes et à leur famille.	a. Répertorier, mettre à jour, développer et diffuser une stratégie de diffusion de l'offre de services et des programmes.
	b. Mettre en place différentes stratégies pour promouvoir et valoriser la diversité de l'offre de service proposée par les organismes publics et communautaires.
3.1.2 : Accroître l'accès aux services pour les jeunes et leur famille.	a. Identifier les freins auxquels les jeunes et leur famille sont confrontés lorsqu'ils accèdent aux services.
	b. Répertorier, mettre à jour et développer un continuum de services en intervention.
	c. Simplifier les corridors de service et de référencement.
	d. Faciliter l'accès aux services municipaux, communautaires, culturels, de sports et de loisirs.
	e. Faciliter l'accès aux services de proximité.
	f. Faciliter l'accès aux transports collectifs et actifs.

Objectif 3.2 : Améliorer une offre de service diversifiée, adaptée, personnalisée et spécialisée pour les jeunes et leur famille.

Sous-objectif	Actions
<p>3.2.1 : Bonifier l'offre de service destinée aux jeunes et leur famille.</p>	<p>a. Veiller à l'adéquation entre les besoins des jeunes et leur famille et l'offre de service.</p>
	<p>b. Identifier, s'il y a lieu, les trous de service dans l'offre destinée aux jeunes et à leur famille.</p>
	<p>c. Bonifier l'offre de service, dont celle de proximité, proposée par les organismes publics et communautaires dans les différents milieux de vie fréquentés par les jeunes et leur famille.</p>
	<p>d. Soutenir les projets et la mise en œuvre des programmes (centre de crise pour les jeunes, etc.) de prévention secondaire proposés par les organismes publics et communautaires.</p>
<p>3.2.2 : Élaborer une approche collective en gestion d'intervention postévénementielle.</p>	<p>a. Faire un diagnostic de notre gestion des événements potentiellement traumatiques ayant un impact sur le sentiment de sécurité des communautés.</p>
	<p>b. Améliorer la réponse collective d'intervention postévénementielle et de prise en charge des victimes et des communautés touchées.</p>
	<p>c. Soutenir les programmes et les projets de prévention tertiaire proposés par les organismes publics et communautaires.</p>
	<p>d. Soutenir les projets collectifs et la mise en œuvre des programmes adaptés en suivi postévénementiel qui répondent aux besoins des victimes d'actes criminels.</p>

Changement 4 : La cohésion sociale est au cœur du territoire lavallois et de ses quartiers.

Objectif 4.1 : Favoriser une cohabitation sociale harmonieuse au sein de la population lavalloise dans le but de soutenir une meilleure intégration sociale des jeunes et de leur famille.

Sous-objectif	Actions
4.1.1 : Favoriser la mixité sociale et l'inclusion visant à soutenir une meilleure intégration des jeunes et de leur famille dans leur quartier.	a. Valoriser la diversité sous toutes ses formes pour promouvoir la richesse de la pluralité dans la communauté lavalloise.
	b. Démystifier les différences culturelles au sein de la communauté lavalloise.
	c. Poursuivre la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives visant à lutter contre le racisme et la discrimination.
	d. Soutenir des actions visant à diminuer la polarisation et la radicalisation.
	e. Augmenter les actions qui contribuent aux rapprochements sociaux, interculturels et intergénérationnels.
4.1.2 : Favoriser le vivre-ensemble visant à soutenir une meilleure intégration des jeunes et de leur famille.	a. Proposer des stratégies et des initiatives pour améliorer le vivre ensemble à Laval.
	b. Soutenir des initiatives qui favorisent le vivre ensemble dans les milieux fréquentés par les jeunes et leur famille.

Objectif 4.2 : Contribuer à renforcer les facteurs de protection environnementaux des jeunes et de leur famille.

Sous-objectif	Actions
<p>4.2.1 : Soutenir la mise en place de facteurs de protection environnementaux.</p>	<p>a. Soutenir les projets et actions visant à augmenter le nombre de logements communautaires et hébergements d'urgence.</p>
	<p>b. Soutenir les actions visant à prévenir l'itinérance.</p>
	<p>c. Soutenir les actions visant à réduire l'insécurité alimentaire.</p>
	<p>d. Soutenir les actions visant à favoriser l'accès aux besoins de première nécessité.</p>
	<p>e. Favoriser l'accès et le maintien à l'emploi.</p>
	<p>f. Soutenir les actions qui visent la réussite éducative et la persévérance scolaire des jeunes en tenant compte de leurs facteurs identitaires.</p>
	<p>g. Étudier et agir sur les impacts liés à l'utilisation des réseaux sociaux auprès des jeunes.</p>

Changement 5 : Les milieux de vie sont accessibles, conviviaux et sécuritaires dans l'ensemble du territoire lavallois.

Objectif 5.1 : Offrir des milieux de vie inclusifs et sécuritaires où il fait bon vivre.

Sous-objectif	Actions
5.1.1 : Dynamiser et animer les milieux de vie pour les jeunes et leur famille.	a. Évaluer le sentiment de sécurité auprès de la population lavalloise et identifier des pistes d'action visant à l'améliorer.
	b. Renforcer la présence de ressources humaines (patrouille à vélo, groupes citoyens, etc.) dans les lieux publics.
	c. Améliorer l'affluence et favoriser l'animation dans les espaces publics en prenant en compte les besoins différenciés des jeunes et de leur famille.
	d. Mettre en avant le sport, l'art et la culture représentatifs de la diversité dans les rues et les espaces publics.
5.1.2 : Favoriser la cohabitation et l'appropriation des milieux de vie fréquentés par les jeunes et leur famille.	a. Offrir des espaces sûrs, accueillants, inclusifs et gratuits qui répondent aux besoins des jeunes.
	b. S'assurer que les différents milieux de vie soient occupés par les jeunes et leur famille.
	c. Favoriser la cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes notamment autour des écoles en tenant compte des enjeux différenciés.
	d. Encourager les jeunes et leur famille à s'approprier les espaces publics et le cyberspace.
	e. Soutenir des projets et des initiatives favorisant la cohabitation dans les différents milieux de vie, notamment le milieu de vie scolaire.

	f. Sensibiliser les jeunes et leur famille à prendre soin et à entretenir les espaces publics.
	g. Sensibiliser les jeunes et leur famille sur le rôle de témoin actif lors de cas d'intimidation, de cyberintimidation et de violence.
	h. Renforcer la sécurité des personnes usagères et employées des différents bâtiments municipaux et communautaires.

Objectif 5.2 : Améliorer la sécurité des milieux de vie fréquentés par les jeunes et leur famille.

Sous-objectif	Actions
5.2.1 : Adapter les infrastructures et les aménagements des milieux de vie, incluant les espaces municipaux.	a. Mettre en place des stratégies d'action pour rendre les milieux de vie plus sécuritaires.
	b. Identifier les différents milieux de vie qui doivent être sécurisés.
	c. Améliorer la sécurité des lieux et des espaces publics en tenant compte des enjeux différenciés.
	d. Poursuivre et prioriser les investissements, les aménagements et les entretiens des lieux publics.
	e. Mettre en place différentes mesures (éclairage, nettoyage et entretien, etc.) qui sécurisent les espaces publics ciblés prioritaires.
	f. Favoriser l'utilisation et l'appropriation positive de l'espace public par des aménagements et du mobilier urbain adéquat.

5.2.2 : Sécuriser l'aménagement des lieux de transition fréquentés par les jeunes et leur famille.

- a. Identifier et sécuriser les lieux de transition (les abribus, etc.).
- b. Identifier et sécuriser les lieux de transit (les corridors scolaires, les trottoirs, etc.) en tenant compte des besoins des jeunes et leur famille.
- c. Identifier et sécuriser l'espace public aux abords des institutions en tenant compte des besoins des jeunes et leur famille.
- d. Assurer la sécurité dans les transports actifs et en commun fréquentés par les jeunes et leur famille en tenant compte des enjeux différenciés.

9. La gouvernance

L'élaboration et la mise en œuvre de la démarche entourant le plan stratégique Sécurité et bien-être collectif, par son approche globale et écosystémique, nécessitent la mobilisation et l'implication de l'ensemble des partenaires de la région et des différents services municipaux. La mise en place d'une démarche et d'une gouvernance intersectorielle et multiréseau a été possible en raison de la grande mobilisation des actrices et des acteurs lavallois et à la force de sa maturité partenariale développée entre les différents réseaux issue de l'approche partenariale de la Politique régionale de développement social (PRDS). Trois comités ont été mis en place au début de l'année 2023, le comité de co-coordination, le comité des directions et le comité de pilotage.

Comité de co-coordination

Le comité de co-coordination est composé de représentants et de représentantes du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS) ainsi que celui du Service de police de la Ville de Laval (SPL). Leurs mandats sont les suivants :

- Coordonner la démarche entourant le plan stratégique Sécurité et bien-être collectif, les comités de direction et de pilotage.
- Veiller à l'arrimage et éviter le dédoublement avec des projets et comités existants.
- Mobiliser les partenaires internes et externes, ainsi que les parties prenantes autour de la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'action.
- Assurer la mise en œuvre du plan stratégique en accompagnant, coordonnant et/ou soutenant les partenaires.
- Coordonner la démarche d'évaluation et veiller à intégrer une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle.

Comité des directions

Le comité des directions est constitué de membres des directions des différentes institutions lavalloises : la Ville est représentée par les directions du SCLSDS et du SPL, le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) est représenté par la Direction de la protection de la jeunesse, la Direction des programmes jeunesse et la Direction de santé publique. Le comité est également composé de membres des directions générales du Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval), de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) et du Collège Montmorency. Leurs principaux mandats sont les suivants :

- S'engager et contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique.
- Déterminer l'implication des ressources humaines et matérielles de leur organisation au sein de la démarche.
- Veiller à l'arrimage des leviers financiers et des planifications de leur organisation en lien avec le plan stratégique.
- Assurer la représentation publique et politique au sein des divers paliers politiques dans le cadre de ce dossier.

Comité de pilotage

Pour sa part, le comité de pilotage est composé de professionnels détenant une expertise auprès des jeunes dans leur domaine d'intervention. Ils et elles proviennent d'organisations qui œuvrent dans les milieux institutionnel et communautaire, notamment le Travail de Rue Ile de Laval (TRIL), Mesures alternatives jeunesse (MAJ), Perspective Famille et le projet Ça Cliq du Centre communautaire Val-Martin. Le comité compte aussi des représentants et des représentantes de la Table lavalloise criminalité juvénile et violence urbaine, des concertations locales, des maisons de jeunes et du PLAN - Pôle lavallois d'enseignement supérieur, en plus de ceux des services et directions des institutions lavalloises : de la Ville (SCLSDS et SPL), du CISSS (Direction de la protection de la jeunesse, Direction des programmes jeunesse et Direction de santé publique) du CSS de Laval, de la CSSWL et du Collège Montmorency. En fonction des travaux à réaliser, le comité de pilotage se réserve la possibilité d'ajouter des membres représentatifs des jeunes et de leur famille. Les principaux mandats du comité de pilotage sont les suivants :

- Participer à l'élaboration du plan stratégique et de façon plus spécifique et participer à l'identification des enjeux et des pistes d'action.
- S'assurer que les préoccupations des différents partenaires soient reflétées dans la démarche et contribuer aux différentes réflexions.
- Veiller à l'arrimage avec les autres comités et les planifications existantes au sein de leur organisation et de leurs réseaux.
- Favoriser l'engagement des différentes organisations et organismes tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan stratégique.
- Contribuer au rayonnement et à la promotion du plan stratégique.

Comités d'action

Les comités d'action seront créés, au besoin, par les comités de co-coordination, de pilotage ou des directions, afin de mettre en œuvre le plan stratégique et les plans d'action qui en découleront. Les comités d'action devront être composés de partenaires intersectoriels, multiréseaux et représentatifs des jeunes et de leur famille. Les principaux mandats des comités d'action sont les suivants :

- Mobiliser les partenaires ciblés autour des travaux du comité d'action.
- S'arrimer avec les différents comités et les concertations existantes afin d'éviter le dédoublement.
- Mettre en œuvre les actions du plan stratégique et des plans d'action.
- Évaluer et documenter les impacts des actions portées, notamment en lien avec le cadre d'évaluation

10. Lexique

Besoins de première nécessité : Besoins essentiels d'une personne lui permettant de demeurer en vie et en sécurité. Les besoins de première nécessité font notamment référence aux besoins alimentaires, sanitaires, vestimentaires et d'hébergement.

Cohésion sociale : La cohésion sociale fait référence aux liens et mécanismes sociaux (individuels et collectifs) qui unissent les personnes, au-delà des différences. Elle se développe si on réduit la criminalité, les inégalités sociales, l'individualisme, la crainte de l'autre, le racisme, etc. Certains moyens encouragent la cohésion sociale, notamment le partage de valeurs communes et le développement d'un sentiment d'appartenance, des rencontres et échanges pour que les citoyens apprennent à se connaître et à apprécier les différences de l'autre, ainsi que des politiques publiques. (Source, [PRDS](#), 2017)

Communauté : Une communauté est une unité sociale qui partage certaines caractéristiques. Une communauté peut ainsi se former autour d'un lieu (ex. la communauté d'un quartier), une appartenance culturelle, une religion, etc. (Amélie Keyser-Verreault, 2024)

Délinquance juvénile : Lorsque la personne est âgée de moins de 18 ans, on lui préfère souvent le concept de délinquance afin d'inclure les conduites déviantes et les délits dits statutaires, c'est-à-dire des comportements qui ne sont pas proscrits par le Code criminel, mais qui sont jugés inconvenables pour une personne mineure ou qui lui sont autrement interdits. La notion de délinquance juvénile est donc passablement élastique. Elle réfère à une variété de conduites qui s'étend des activités jugées répréhensibles pour les jeunes (p. ex. : usage de substances, relations sexuelles, opposition à l'autorité) aux infractions définies au Code criminel (p. ex. : meurtre, vol, agression armée, méfaits) en passant par les conduites prohibées par d'autres lois et règlements (p. ex. : fréquentation des bars, fugue, troubles graves du comportement). (Source, [Institut universitaire jeunes en difficulté](#), 2022)

Développement identitaire : La notion d'identité renvoie à une dynamique en constante évolution, par laquelle l'individu fait le lien avec divers éléments (ex. culturels, religieux, nationaux, genre, etc.) le passé, le présent et l'avenir et se construit un soi, une identité, propre à lui/elle-même. Cette dynamique est non linéaire, complexe, multifacettes et peut être sujette à de grandes variations dans le temps et l'espace. Les identités ne sont pas fixes et c'est pour cela que l'identité d'une personne n'est jamais un processus abouti et terminé, mais est toujours en évolution. C'est pour cela que l'on parle de « développement identitaire ». (Amélie Keyser-Verreault, 2024)

Éducation populaire : L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu. (Source, [MÉPACQ](#), 2024)

Facteurs de protection et facteurs de risque : Les facteurs de risque et de protection nous aident à expliquer pourquoi un problème existe. Ces facteurs laissent entrevoir pourquoi certaines personnes ou certains groupes sont plus ou moins susceptibles de devenir victimes du crime ou d'être mis en cause dans un crime. (Source, [Sécurité publique Canada](#), 2015)

Facteurs de risque : Ce sont des influences négatives dans la vie des personnes ou dans une collectivité. Ils peuvent accroître l'incidence de la criminalité, de la victimisation ou de la crainte de la criminalité dans une collectivité et ils peuvent également accroître le risque que des personnes commettent des crimes ou deviennent des victimes. (Source, [Sécurité publique Canada](#), 2015)

Facteurs de protection : Il s'agit d'influences positives qui peuvent améliorer la vie des personnes ou la sécurité au sein de la collectivité. Ils peuvent diminuer le risque que des personnes commettent un crime ou deviennent des victimes. En mettant à profit les facteurs de protection existants, on rend les personnes et les collectivités plus fortes et mieux en mesure de lutter contre les facteurs de risque. (Source, [Sécurité publique Canada](#), 2015)

Famille : La catégorie « famille » est culturellement contingente, mais ce qui constitue la famille pour un individu, se forme également au travers du son parcours de vie. Ce qui constitue une famille peut donc être basé, entre autres, sur des liens biologiques de filiations, sur des alliances, des affinités, des pratiques familiales (ex. parentalité) ainsi que sur les choix que font les individus (famille choisie). (Amélie Keyser-Verreault, 2024)

Jeune : L'expression les « jeunes » renvoie à tous les jeunes habitant sur le territoire lavallois. La catégorie des « jeunes » n'est pas homogène et reconnaît l'hétérogénéité au sein de ce groupe d'âge. Cette hétérogénéité peut se manifester, par exemple, dans l'origine ethnique, la culture, l'appartenance religieuse, la langue, la situation de handicap, la classe sociale, etc. (Amélie Keyser-Verreault, 2024)

Milieu de vie : La communauté est une entité complexe. Une des façons de favoriser le développement social consiste à améliorer les milieux de vie, lesquels constituent des structures médiatrices faisant le pont entre la personne, la communauté et la société. Les milieux de vie comme l'école, la famille, le voisinage et les milieux de travail peuvent contribuer à accentuer la vulnérabilité et l'exclusion ou, au contraire, encourager la solidarité, le vivre-ensemble et l'amélioration des conditions de vie. (Source, [PRDS](#), 2017) Dans le contexte du plan stratégique, la notion de milieu de vie inclut le cyberspace.

Mixité sociale : La mixité sociale réfère à la distribution dans l'espace des différentes catégories de population. Elle implique une diversification des formes résidentielles et de l'offre de services afin de satisfaire les différents besoins dans les différents quartiers. La volonté de favoriser la solidarité sociale à l'échelle du quartier, la promotion de l'égalité des chances (dans l'optique de réduction des inégalités sociales) et le droit au maintien dans le milieu de vie sont tous associés à la mixité sociale. (Source, [PRDS](#), 2017)

Parent : La catégorie « parent » renvoie à la personne qui exerce sa parentalité auprès d'un ou d'une jeune. Cette personne peut avoir des liens de filiation biologique ou pas avec le ou la jeune. (Amélie Keyser-Verreault, 2024)

Participation citoyenne : La participation citoyenne est un « processus d'engagement des personnes », agissant seules ou au sein d'une organisation, « en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté ». Cette participation peut avoir lieu dans un cadre institutionnalisé ou non et être organisée par des citoyennes et des citoyens ou par des décideuses et des décideurs. (Source, [PRDS](#), 2017)

Prévention primaire : Programmes conçus pour la population générale qui ciblent les facteurs socio-économiques, dont il y a lieu de croire qu'ils sont reliés à une plus grande probabilité de comportements criminels. Il s'agit par exemple des programmes de soins à la première enfance, des programmes relatifs à la distribution des revenus et des programmes de soutien à l'emploi. (Source, [Sécurité publique Canada](#), 2015)

Prévention secondaire : Programmes ou intervention qui visent les facteurs de risque reliés aux cheminements qui amènent les enfants et les jeunes vers la délinquance, ou qui ciblent des situations qui sont à même de faire augmenter la criminalité dans certains quartiers. (Source, [Sécurité publique Canada](#), 2015)

Prévention tertiaire : Programmes qui visent à prévenir la répétition de comportements criminels par des mesures comme le réaménagement des bâtiments ayant fait l'objet de plusieurs infractions ou comme les programmes de réhabilitation des contrevenants, etc. (Source, [Sécurité publique Canada](#), 2015)

Pouvoir d’agir : Le pouvoir d’agir est un « processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d’agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s’identifient » (**Le Bossé, Y.** (2012). *Sortir de l’impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectivités*. Éditions Ardis, p. 232)

Victimisation : Le fait, pour une personne, d’être victime d’un acte de violence (Source :[Office québécoise de la langue française](#), 2021)

Vigie : La vigie est le repérage systématique et continu des phénomènes qui pourraient avoir des effets importants sur une thématique, par exemple, la délinquance juvénile et la violence urbaine. Elle fournit de l’information permettant de dégager des tendances afin de demeurer à jour et proactif, de prendre des décisions, de soutenir un plan d’action, etc. (Source, [PRDS](#), 2017)

Vivre ensemble : Le Vivre ensemble dans une ville est un processus dynamique que tous les acteurs mettent en place pour favoriser l’inclusion, ainsi que le sentiment de sécurité et d’appartenance. Faire la promotion du Vivre ensemble c’est reconnaître et respecter toutes formes de diversité, lutter contre la discrimination et faciliter la cohabitation harmonieuse. Dans la mise en œuvre du Vivre ensemble, les différents acteurs du milieu travaillent en concertation pour faciliter l’émergence des valeurs communes qui contribuent à la paix et la cohésion sociale. (Source, [Observatoire internationale des maires Vivre ensemble](#), 2018)

11. Crédits

Le plan stratégique Sécurité et bien-être collectif a été réalisé par la Ville de Laval sous la co-coordination de la Division du développement social – Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social et de l'Escouade Prévention – Service de la police.

La Ville de Laval remercie les organisations, les instances de concertation ainsi que les employés municipaux qui ont contribué à la réalisation du plan d'action.

Coordination et gestion du projet

**Division du développement social –
Direction du SCLSDS - Ville de Laval**

Marie-Hélène Choinière, Janique Letellier,
Véronique Nuckle, Karen Vespier

**Escouade Prévention –Direction du SPL- Ville
de Laval**

Frédéric Bellemare, Jean-François Guérin,
Julien Kicinski, Myriam Lévesque

Recherche, analyse et rédaction

Myriam Lévesque, Véronique Nuckle
et Karen Vespier

Partenaires

Comité des directions –
Sécurité et bien-être collectif

Comité de pilotage –
Sécurité et bien-être collectif

Services municipaux de la Ville de Laval

Analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+)

Amélie Keyser-Verreault

Mise en page, conception graphique et révision linguistique

Madeleine Lemieux

Service des communications et du marketing
de la Ville de Laval

Production

Ville de Laval